

taires disgracieux. Je tiens à dire que j'ai entendu aussi, et je sais que dans le cas du financement des Jeux olympiques, monsieur le président, un grand nombre de députés francophones libéraux du Québec veulent que le gouvernement paie une partie des déficits, parce qu'ils viennent du Québec et ils disent que ce ne sont pas des Jeux du Québec uniquement mais des Jeux canadiens. Mais je connais également plusieurs libéraux, anglophones qui ne veulent pas qu'on participe au financement des Jeux olympiques. Donc, il ne s'agit pas d'une question de parti politique, mais bien de savoir si on croit au Canada, ou si on n'y croit pas.

Quant à moi, qu'il s'agisse du congrès conservateur, du financement du déficit des Jeux olympiques ou du bill C-68, tout cela met en cause notre foi, notre croyance, notre fierté dans notre pays, ou bien dans notre régionalisme, notre mesquinerie, tous ces sentiments qui feront qu'on marche de toute façon unilatéralement, indépendamment des provinces, et à la fin le premier ministre Trudeau se surprendra, avec son gouvernement, à l'idée que l'unité du pays est faussée. Le principal problème, ce n'est pas pour le moment de rapatrier la Constitution, mais de commencer à faire l'unité de notre pays.

Monsieur le président, j'invite les ministres du gouvernement à réviser leurs positions au sujet du bill C-68, à nous donner une garantie avant l'adoption en deuxième lecture de ce projet de loi et son étude en comité, de nous donner une garantie formelle, sérieuse, que les partenaires du gouvernement fédéral, c'est-à-dire les gouvernements provinciaux, participent de plein gré et sont entièrement d'accord à ce genre de distribution. Dans ces conditions-là et si le gouvernement pouvait nous dire ce soir que les provinces acceptent ce genre de partage fiscal, dans ces conditions-là, en tant que Canadien, je me rallierais facilement à l'adoption du bill C-68.

Monsieur le président, je n'aime pas marcher à l'aveuglette. C'est exactement ce que le gouvernement essaie de faire avec nous ce soir avec le bill C-68, il essaie de nous demander une sorte de chèque en blanc. Allez-y, une permission en blanc, prenez une position unilatérale et, ensuite, nous irons finir de négocier avec les provinces.

Monsieur le président, je suis trop canadien et je crois trop au Canada pour adopter et marcher dans une telle aventure.

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

L'Orateur suppléant (M. Turner): L'honorable député de Laval invoque le Règlement.

M. Roy (Laval): Monsieur le président, je voudrais rappeler à l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin) que je pense que de l'avis des libéraux qui siègent ici, autant de la province de Québec que des autres parties du Canada, on n'a jamais eu recours aux membres du Parti Crédit Social du Canada pour exprimer nos opinions, et qu'on n'a jamais eu besoin d'eux, que ce soit dans le domaine des Olympiques où dans d'autres domaines, monsieur le président.

[Traduction].

L'Orateur suppléant (M. Turner): J'accorde la parole au député de Lotbinière, non pour soulever un rappel au Règlement, mais pour intervenir dans le débat.

[Français]

M. Fortin: Monsieur le président, l'honorable député de Laval (M. Roy) que j'estime beaucoup, n'a encore rien compris à ce que j'ai dit. J'ai simplement donné un exem-

Soins médicaux—Loi

ple de la façon dont, comme Canadiens, on se divise sur des sujets précis. Je sais bien que je ne suis pas un porte-parole du parti libéral, et Dieu me protège d'en n'être jamais un! Cependant, monsieur le président, je sais bien qu'il aimerait bien pouvoir devenir porte-parole du parti créditiste, mais on n'est pas d'accord là-dessus nous non plus.

Monsieur le président, n'eût été notre amitié, il n'en demeure pas moins que c'est un exemple typique que j'ai donné, non pas par malice. Il sait que j'ai raison, il sait que ce que je dis est vrai. Monsieur le président, je sais qu'il dit cela pour me taquiner. Il n'en demeure pas moins que le principe sur lequel j'ai insisté, c'est l'unité canadienne, et c'est un sujet trop sérieux pour qu'on puisse badiner là-dessus.

[Traduction]

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, voici la seconde fois que j'ai l'occasion de me pencher sur le bill et d'en parler à la Chambre. Je m'inquiète beaucoup de l'attitude qu'a affichée le ministre en présentant son bill, attitude qui, bien franchement, pour employer une expression juridique, dénote probablement chez le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) un certain désordre mieux décrit sous l'expression de coproli-thie de l'hexagone artériel de Willis à l'origine chez lui d'une conception de la vie plutôt trouble. Cela dit, je pense qu'il est important de demander aux députés siégeant à ma gauche pourquoi ils demandent un renvoi à six mois.

S'agit-il d'une ruse législative que nous voyons employée ici à la Chambre des communes pour embarrasser le gouvernement de temps en temps, pour une raison ou pour une autre? Il s'agit bien sûr de cela, mais je pense que la véritable raison pour laquelle on a présenté cette notion, la véritable raison pour laquelle il faudrait renvoyer le bill à six mois, consiste à donner aux provinces l'occasion d'entamer un véritable dialogue avec le gouvernement actuel pour déterminer ce qui pourrait être reconstruit à partir de la proposition avancée par le ministre dans le bill à l'étude.

Certes tous les députés qui sont intervenus, au moins du côté de l'opposition, ont déclaré que c'était encore là un exemple de confrontation avec les provinces. Nous demandons simplement que le gouvernement fédéral ait recours au procédé normal du dialogue, ou de l'arbitrage, si vous voulez, ou de la discussion avec les provinces, au lieu de continuer à braver les provinces. Il n'est pas surprenant que les provinces et le peuple considèrent de plus en plus les attitudes et les initiatives du gouvernement comme suspectes.

Le gouvernement promet une chose et en donne une autre. Combien de temps cela peut-il durer? Pendant combien de temps le gouvernement espère-t-il continuer à agir de cette façon? Je pense que toute cette sottise prendra fin en 1978, ou plus tôt, j'espère. Lorsque nous parlons des promesses et des priorités, je pense qu'il est bon de jeter un coup d'œil sur les faits.

Je crois que c'est le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) qui a déclaré que le gouvernement allait surveiller les conséquences qu'aurait l'imposition de la taxe de 5 ou 6 p. 100 qui a été enlevée sur les matériaux de construction.

Une voix: Et qu'en est-il des soins médicaux?

M. Brisco: Suivez-moi, ne soyez pas impatient. Je suis en train de faire valoir mon point de vue et j'y arriverai. Le ministre a dit qu'il se proposait d'effectuer un contrôle sélectif des magasins de matériaux de construction partout au Canada pour s'assurer que les consommateurs profitent de cette réduction. Quand on lui a posé une question à ce